

## Compte-rendu de réunion :

Date : 7 février 2019

Lieu : Direction départementale des territoires de la Nièvre - Nevers

Sujet : Groupe de travail 2 : Gestion directe des milieux naturels : mesures agricoles

Rédigé par : Florence Delaroche

### Présents :

- Monsieur Patrick Caziot – Retraité agricole / Fédération départementale des syndicats des exploitants agricoles de la Nièvre (FDSEA)
- Monsieur David Caziot – Agriculteur / Fédération départementale des syndicats des exploitants agricoles de la Nièvre (FDSEA)
- Madame Pauline Puig – Chambre d'agriculture du Cher
- Monsieur Guy Roblin – Fédération de chasse de la Nièvre
- Monsieur Mathieu Danvy – Fédération de chasse de la Nièvre / Association de chasse fluviale de la Nièvre
- Monsieur Jean de Gesnais – Association départementale des usagers des espaces Natura 2000
- Monsieur Bernard Girard – Past'Horizon / éleveur en itinérance
- Monsieur Nicolas Pointecouteau – Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne / Réserve naturelle nationale du Val de Loire
- Monsieur Benoit Millet – exploitant agricole dans le Val d'Allier (Cher)
- Madame Marie Leblanc – Conservatoire botanique national du Bassin parisien
- Madame Erika Juhel – Direction départementale des territoires (DDT) de la Nièvre
- Madame Florence Delaroche – Conservatoire d'espaces naturels Centre – Val de Loire

### Excusés :

- Monsieur Claude Julien – Les Amis du Val d'Allier / exploitant agricole dans le Val d'Allier (Cher)
- Direction départementale des territoires (DDT) du Cher – Service économie agricole (SEA)
- Direction départementale des territoires (DDT) du Cher – Service biodiversité
- Société d'histoire naturelle d'Autun
- Monsieur Eric Bastaroli – Nevers Agglomération
- Madame Emeline Duval – Centre national de production d'électricité de Bellevill-sur-Loire
- Madame Claire Thiallier – Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bourgogne - Franche Comté
- Madame Sophie Gauguery et Monsieur Grégory Anglio – Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) Centre – Val de Loire
- Madame Adeline Pichard – Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

### Ordre du jour :

- Introduction : Tableau bilan des précédentes années d'animation, Retour sur le groupe de travail n°1, méthode de réflexion pour la construction des mesures
- Le contenu des mesures
- Quelles suites à ce groupe de travail ?

### Document joint au compte-rendu :

Diaporama

## Résumé des échanges :

### Introduction

#### Tableau bilan des précédentes années d'animation

*Monsieur Millet* : Question sur le retournement du domaine de Mauboux.

*Madame Juhel* : Trois dossiers ont été déposés successivement : le premier portant sur le retournement de 250ha a été refusé, le second a abouti à une autorisation sur 50ha avec prescriptions mais l'agriculteur n'a pas souhaité donner suite, la troisième a fait l'objet d'un refus tacite pour dossier non complété. À ce jour les parcelles ne peuvent pas être retournées.

*Madame Delaroche* : Il y a une différence réglementaire entre la Nièvre et le Cher pour le retournement de prairies. Elles sont soumises à évaluation des incidences dans la Nièvre mais pas dans le Cher.

*Madame Juhel* : Le retournement est sur les listes locales signées par le préfet de Département. Il y a eu harmonisation des listes au niveau de la région Bourgogne mais l'état d'avancement de l'élaboration des listes entre régions n'a pas permis cette harmonisation entre le Cher et la Nièvre.

#### Méthode de réflexion pour la construction des mesures

*Monsieur D. Caziot* : Le problème rencontré avec beaucoup de scientifiques est qu'ils vont analyser sur le terrain sans prendre l'attache des acteurs locaux et de la réalité du terrain. Les acteurs ne sont pas assez associés alors qu'ils sont sur le terrain toute l'année. De plus, les exploitants doivent parfois remplir des demandes administratives très lourdes pour faire des travaux sur leurs parcelles

*Monsieur Pointecouteau* : Les compétences des scientifiques et des exploitants ne sont pas les mêmes. Il est nécessaire de mieux associer les acteurs locaux aux études.

*Monsieur Millet* : Est-il possible, au vu des budgets, de bénéficier de la présence d'un expert local ? Quelqu'un de neutre. Les complexités administratives perturbent parfois les actions mises en place sur des zones pilotes alors que tout s'y passe bien.

*Madame Delaroche* : Ces dossiers soumis à la loi sur l'eau et à évaluation des incidences N2000 peuvent être simplifiés par ces études préalables. Cela permet d'avoir la connaissance des espèces et habitats présents. Par ailleurs, la mise en place d'une étude scientifique peut tout à fait comporter une consultation des acteurs locaux.

*Madame Puig* : Il faut que les travaux réalisés se fassent en combinant l'intérêt écologique et économique.

*Madame Delaroche* : Dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 on essaye d'être à l'écoute des acteurs du territoire en mobilisant les outils disponibles avec ce programme.

*Benoît Millet* : La situation de l'élevage est très compliquée : cela donne le sentiment d'être prisonnier d'un cadre sans avoir de compensation et que cette activité est vouée à disparaître. Il est nécessaire que les politiques voient comment cela se passe sur le terrain. Pas de reconduction de l'engagement en Mesure agro-environnementale (MAE) en 2015.

*Madame Puig* : Quel est le contexte de mise en place des MAEC en 2015 ?

*Madame Delaroche* : Mise en place de plafonds à l'exploitation en région Centre-Val de Loire pour les MAEC localisées. On estime l'impact sur la reconduction des engagements précédents à environ 50% de surfaces en moins. Les différences de choix entre les deux régions montrent l'impact des plafonds sur les engagements en MAEC localisées. En Bourgogne, où les MAEC localisées ne sont pas plafonnées, il y a eu une augmentation des surfaces engagées en 2015, contrairement en région Centre-Val de Loire.

*Monsieur Millet* : Il n'y a pas d'impact visuel des MAEC à l'autre bout de la Région. Le plafonnement n'a pas permis de servir plus d'agriculteurs.

### Le contenu des mesures

MESURES LIEES A L'ENJEU : HABITATS NATURELS OUVERTS AGRO-PASTORAUX

#### Les partenaires

- ⇒ Ajout des conseils départementaux (notamment celui de la Nièvre pour les liens entre les mesures et la stratégie départementale de la biodiversité) et des fédérations de chasse.

#### Mesure : Gestion extensive des pelouses, prairies et milieux embroussaillés

#### Conditions générales

*Monsieur D. Caziot* : Pourquoi la mesure prévoit l'absence d'apports, de fumier notamment ? Sans apport les parcelles vont s'appauvrir.

*Madame Puig* : Il ne s'agit pas toujours d'une absence. Sur certains milieux l'appauvrissement du sol permet le développement d'une végétation intéressante

*Madame Delaroche* : Les milieux naturels ont des besoins différents en termes d'apports organiques. Par exemple les pelouses y sont très sensibles alors que les prairies peuvent en avoir s'ils sont limités. Sur certains milieux la richesse floristique est liée à une pauvreté des sols.

*Madame Juhel* : Il est question d'apports raisonnés

*Madame Delaroche* : Sur la dernière campagne de MAE, il y avait un décalage entre la réalité du terrain et l'outil qui ne permettait de voir un juste milieu dans les cahiers des charges, les apports devaient être totalement autorisés ou interdits. Cela n'a pas permis d'inclure dans les cahiers des charges la possibilité de voir des apports organiques sur les prairies à des doses et à des périodes données comme cela avait été discuté avec les agriculteurs.

⇒ Il est proposé de scinder prairies et pelouses : absence d'apports sur les pelouses, apports raisonnés sur les prairies

Il est rappelé que les mesures doivent être définies de manière à ne pas se fermer de porte lors de la construction des prochains projets agro-environnementaux, lesquels devront être compatibles avec la future PAC et les mesures agricoles du document d'objectifs.

*Monsieur D. Caziot* : On sectorise l'élevage et le céréalier. Le polyculteur-éleveur n'est pas pris en compte.

#### *Conditions liées à la fauche*

Définition de la fauche « sympa » : il s'agit d'une fauche qui se fait du centre de la parcelle vers la périphérie, ou en bandes vers l'extérieur. Ceci, souvent cumulé à une vitesse assez lente, facilite le départ de la faune sauvage de la parcelle et réduit donc considérablement la mortalité.

*Madame Puig* propose de prévoir dans les mesures le financement de matériel particulier réduisant la mortalité : barres d'effarouchements, ultrasons, etc.

*Monsieur Danvy* : Sur les francs bords nous pourrions préciser combien nous voulons de milieux ouverts et de milieux embroussaillés afin de savoir quelle gestion mettre en place (fauche, broyage/pâturage) ? Cela permettrait d'avoir un curseur.

*Madame Delaroche* : Il s'agirait par exemple de maintenir un taux d'embroussaillage de X% ? La pression de pâturage se gère en fonction du milieu, d'où l'importance de concilier la photo aérienne et visites terrain. Fixer un taux d'embroussaillage ne risquerait-il pas d'entraîner une uniformisation des milieux gérés ?

*Monsieur Danvy* : Les friches sont devenues rares.

*Monsieur Pointecouteau* : L'effet de lisière est à conserver, notamment en milieu forestier. Il faudrait conserver des zones de défends et adapter la pression de pâturage.

*Monsieur Girard* : C'est l'avantage de l'itinérance qui permet à la végétation de se développer entre les différents passages. Avec une mise en pression sur certaines zones. Mais certains chasseurs veulent que les milieux restent ouverts, et d'autres au contraire souhaiteraient qu'ils restent fermés pour protéger le gibier.

*Monsieur Danvy* : Globalement la mosaïque est très intéressante pour le gibier et le pâturage itinérant favorise les milieux, mais les besoins exprimés par les chasseurs sont variables en fonction des usages de la chasse.

#### Mesure : Gestion pastorale des pelouses, prairies et milieux embroussaillés

*Monsieur Girard* : Il est important de bien définir la notion de gestion pastorale en préambule.

⇒ La gestion pastorale telle qu'elle peut s'appliquer sur les sites Natura 2000 concerne l'itinérance avec la conduite du troupeau par un berger, ou le pâturage de grandes parcelles (souvent avec des mosaïques buissons/prairies/pelouses). Les deux pratiques impliquent la mise en place d'un plan de gestion pastorale spécifique.

Des discussions ont lieu sur l'intérêt de fusionner les deux mesures « Gestion extensive des pelouses, prairies et milieux embroussaillés » et « Gestion pastorale des pelouses, prairies et milieux embroussaillés »

⇒ Les deux mesures sont conservées telles qu'elles. Par contre, dans un souci de simplification, il faudra voir s'il est possible de fusionner des mesures agricoles et des mesures portant sur des contrats ni agricoles – ni forestiers, si les cahiers des charges sont très proches.

#### Mesure : Reconversion de terres arables en prairies

#### *Conditions liées au pâturage*

*Monsieur Danvy* : Le pâturage en hiver sur milieux humides peut avoir un impact favorable sur les limicoles (incompatible avec la notion d'absence de pâturage en période hivernale).

- ⇒ Suite aux discussions, il est proposé de remplacer la notion d'absence de pâturage en période hivernale par « pâturage hivernal sur milieux humides sous conditions à définir : périodes, conditions climatiques, taux de chargement, etc ». Ce point est à modifier sur toutes les mesures où il apparaît.

#### MESURES LIEES A L'ENJEU : HABITATS AQUATIQUES ET DYNAMIQUE FLUVIALE

##### Les partenaires :

- ⇒ Ajout de l'association des chasseurs de gibiers d'eau (ces derniers peuvent être porteurs de projets sur le Domaine public fluvial pour mettre en place des mesures), des associations naturalistes locales et de l'Agence de l'eau.

##### Mesure : Restauration / Gestion de mares et trous d'eau

###### *Conditions liées à la mise en œuvre*

La mise en place d'une végétation aquatique indigène a été incluse dans le cahier des charges pour ne pas se fermer de possibilités de gestion, mais la colonisation par les espèces locales déjà présentes sera à privilégier.

#### MESURES LIEES A L'ENJEU : ELEMENTS BOCAGERS DU PAYSAGE

##### Tableau objectifs / mesures :

- ⇒ Fusion des trois objectifs : « Préserver la flore remarquable », « Préserver l'habitat naturel et la ressource alimentaire de l'avifaune » et « Restaurer / maintenir les éléments bocagers du paysage », sous ce dernier intitulé. Les deux autres aspects seront décrits dans la fiche de l'objectif.

##### Partenaires :

- ⇒ Ajout des chasseurs, des associations naturalistes, des acteurs de la valorisation des produits issus des haies (CUMA Terre Eau, SIC Berry énergie bocage, etc) et les conseils départementaux.

##### Mesure : Réhabilitation / gestion des éléments bocagers du paysage

###### *Conditions liées à la réalisation*

- ⇒ Ajouter le type de matériel spécifique utilisé, notamment matériel n'éclatant pas les branches (lamier) et donc l'investissement.

*Monsieur P. Caziot* : Est-ce qu'il y a des subventions pour fixer les haies ?

*Madame Juhel* : Le Conseil régional de Bourgogne Franche – Comté porte un plan bocage et vergers pour financer l'achat de plants et la plantation de haies

*Madame Puig* : Les pays peuvent également financer ces actions via « Plantez le décor ».

#### MESURES LIEES A L'ENJEU : USAGES ECONOMIQUES, DE LOISIRS ET TOURISTIQUES

##### Mesure : Soutien au rôle de l'élevage pour la biodiversité

*Monsieur Millet* : Il faudrait créer une IGP (Indication géographique protégée) sur le bœuf du Val d'Allier pour faire reconnaître la qualité de la viande produite sur ce grand territoire, avec beaucoup d'animaux, qui pourrait rivaliser avec des marques existantes (Bœuf de Charolles par exemple)

*Madame Juhel* : Il serait également important de valoriser l'activité d'élevage telle qu'elle est menée, l'amour du métier.

*Monsieur P. Caziot* : Des visites de fermes sont réalisées par les syndicats agricoles qui peuvent se faire le relais d'informations pour toucher un maximum de personnes

*Monsieur Millet* : Il faut profiter d'événements tels que Nevers Plage et les Fêtes de la Loire pour communiquer sur la viande du Val d'Allier

##### Mesure : Soutien, accompagnement et valorisation du pastoralisme

*Monsieur Girard* : Il faut mettre en place une communication mutuelle entre les deux mesures (« Soutien au rôle de l'élevage pour la biodiversité » et « Soutien, accompagnement et valorisation du pastoralisme »). Il ne faut pas opposer les deux pratiques.

- ⇒ Fusionner les deux mesures « Soutien au rôle de l'élevage pour la biodiversité » et « Soutien, accompagnement et valorisation du pastoralisme ».

*Madame Puig* : la communication vers le monde non agricole est importante.

##### Mesure : Évaluation de l'impact des changements de pratiques agricoles sur la biodiversité

*Madame Delaroche* : La fiche mesure n'est pas encore rédigée car des recherches de données et de retours d'expérience sont en cours.

*Monsieur Girard* : Des retours d'expérience pourraient être disponibles auprès du réseau Patur'ajuste et de Mme Chancerelle de la Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire. Un exemple peut également être trouvé en Sologne où la pratique d'élevage était encore présente il y a 20 ans, mais dont les parcelles sont aujourd'hui en friches et utilisées pour la chasse.

**Fait le 19 février 2019,  
A La Charité-sur-Loire**